Image not found or type unknown

Caution et état des lieux

Par **Feilles Julien**, le **06/12/2016** à **00:05**

Bonjour,

Nous sommes locataires d'un logement meublé dont le bail expire prochainement. Au titre de cette location nous avons bien sûr laissé un chèque de caution, encaissé par le propriétaire. Mais aucun état des lieux n'a été fait.

Nos relations avec les propriétaires ne sont pas bonnes et nous craignons qu'ils ne gardent la caution pour des motifs illégitimes.

Ainsi nous aimerions savoir quels sont les recours possibles dans un cas pareil ?

Aurions nous gain de cause si nous portions plainte ?
Et si oui, le propriétaire doit-il rembourser les frais d'avocat avancés ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés